

Labellisation des réparateurs « BonusRépar » : une des actions phare du groupe Espaces Verts du SEDIMA



Julien FREDON

Président du groupe Espaces Verts SEDIMA

Membre du Bureau exécutif du SEDIMA et président du groupe Espaces Verts, Julien FREDON nous détaille les actions en cours et à venir sur lesquelles planche la commission.

Tout d'abord, quelle est la tendance 2023 pour le secteur d'activité ?

Une année relativement mitigée même si l'on a pu constater une hausse des ventes de matériels, pièces et prestations atelier, mais tout de même handicapées par la sécheresse et des livraisons de fournisseurs encore trop parcel-laires, nous poussant à avoir un stock supérieur à la normale et dégradant notre trésorerie. Par ailleurs il est un peu tôt pour savoir si la météo pluvieuse de cet automne aura impacté les concessions. L'augmentation de l'éco-participation commence à influencer sur le prix des machines, ce qui pourrait conduire les clients à faire encore plus le choix de l'électrique ou de la batterie au détriment du thermique.

Quelles ont été les actions du groupe Espaces Verts en 2023 et celles de 2024 ?

Nous avons élargi à l'espace vert la plate-forme des ratios que le SEDIMA a mis déjà en place depuis de nombreuses années pour l'agricole. C'est un travail transversal que nous avons effectué avec la commission Gestion du SEDIMA pour développer l'outil. Nous espérons obtenir rapidement une bonne participation avec un taux de réponses nous permettant de déterminer des ratios fiables pour le secteur.

Nous poursuivrons en 2024 notre travail sur différents outils de calculs de revient pour optimiser la gestion des ateliers, d'autres pour aider les adhérents qui souhaiteraient lancer ou développer une activité location de courte ou longue durée, notamment pour les robots de tonte ou les prestations annexes (entretien, maintenance, forfait clé en main).

Vous avez aussi contribué à la mise en œuvre de la filière recyclage avec Ecologic ?

Dans le cadre de la REP ABJ\* nous avons suivi avec Ecologic la mise en œuvre de la labellisation des réparateurs et d'une plateforme dédiée, cette dernière sera opérationnelle courant janvier 2024. J'invite l'ensemble des adhérents du SEDIMA ayant une activité espaces verts à obtenir cette labellisation qui inscrit la profession dans une démarche écologique objective et une filière de recyclage structurée. La demande auprès d'Ecologic est facile et rapide, en distanciel, pour un coût très modique. Pour la profession, le label est aussi une reconnaissance de notre compétence et de notre savoir-faire en matière de SAV. En parallèle, nous avons participé à la mise en place avec Ecologic d'un contrat de collecte, concernant toutes les machines thermiques de jardin qui ne sont pas réparables, mais que les concessionnaires ont l'obligation de reprendre, depuis le 1<sup>er</sup> janvier.

Un mot de conclusion ?

Je souhaite rappeler aux dirigeants de concessions espaces verts que le SEDIMA est l'organisation professionnelle qui défend les intérêts des petites comme des grandes entreprises. Quelle que soit la taille de la structure adhérente, elle apporte un même et large panel de services. Si vous êtes non adhérent et que votre structure a un effectif de 10 salariés ou moins, n'hésitez donc pas à contacter le SEDIMA !

\*Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) d'Articles de Bricolage et de Jardin thermiques (ABJ)

Julien FREDON dirige la concession Crosnier dont le siège est dans les Yvelines (78). L'entreprise de 45 salariés distribue les marques Stihl, Husqvarna, Honda, Pellenc et Iseki.

| Le groupe Espaces Verts du SEDIMA |                          |                   |
|-----------------------------------|--------------------------|-------------------|
| CHESNEAU Xavier                   | Equip'Jardin             | Centre            |
| COVEMAEKER Patrick                | Covemaeker               | Nord Picardie     |
| DOUCET Xavier                     | CMM                      | Champagne-Ardenne |
| DURAND Mikaël                     | Cloué Equipement         | Centre            |
| FREDON Julien (président)         | Crosnier                 | Ile de France     |
| PONCY Charline                    | Matagrif                 | Ile de France     |
| RULLIER Simon                     | Rullier Agro-Equipements | Aquitaine         |
| SNORIGUZZI Jean                   | Agrivision               | Aquitaine         |

REP ABJ

Labellisation des réparateurs Ecologic : le label « BonusRépar »

Objectifs

- > Inciter le consommateur à faire réparer pour faire durer le bien
- > Proposer une réduction sur la facture de réparation
- > Garantir la qualité de la réparation et les compétences des réparateurs

Quelles réparations ?

- > Toute opération de remise en état de fonctionnement sur les articles de bricolage et de jardin thermique
- > Excepté les opérations de maintenance

Critères d'éligibilité de la structure

- > 6 mois minimum d'ancienneté
- > Code NAF/APE 4661, 3312, 4752, 7729, 9522...
- > Se situer à 30 kms entre le lieu de dépose et le lieu de réparation
- > Garantir les réparations 3 mois minimum
- > Avoir signé un contrat de collecte avec ECOLOGIC !

Critères de compétence

- > Atelier composé d'au moins 50 % de réceptionnaires et de réparateurs justifiant :

d'une formation diplômante agréée

- CAP/Bac pro maintenance des matériels EV ou agri
- BTS TSMA
- CQP TMA ou VMA ou TMSMEV
- Licence Pro Manager en maintenance des matériels

ou

d'une formation non diplômante

- 2 ans d'expérience professionnelle dans le domaine



EcoLogic

ARTICLES DE BRICOLAGE ET DE JARDIN THERMIQUES

**Vous êtes réparateur de matériels thermiques de jardin ?**

**DEMANDEZ LE LABEL BONUSRÉPAR**

Reconnaissance et Visibilité + Prise en charge d'une partie du coût de la réparation pour vos clients\*

**LABEL BONUS RÉPAR**  
Bricolage & Jardinage Thermique

EN SAVOIR +

\*par le fonds réparation



Le label « BonusRépar » d'Ecologic, un gage de sérieux pour nos clients



Pascal LEYGUE  
Dirigeant de Chalosse Loisirs Motoculture

Adhérente au groupement Rural Master, l'entreprise Chalosse Loisirs Motoculture, dont le siège social se situe à Linxe près de Dax (40), est dédiée à la vente et à la réparation de matériels espaces verts. Elle distribue notamment les marques Stihl, Honda, Stiga. Avec 12 salariés, elle rayonne sur le sud Landes et le nord du Pays Basque. Membre du SEDIMA depuis 2021, la structure vient d'être labellisée « BonusRépar » Ecologic. Entretien avec Pascal LEYGUE, son dirigeant...

» Pourquoi devenir réparateur labellisé BonusRépar Ecologic ?

Entre les magasins de bricolage, les grandes surfaces de distribution et les concessions spécialisées, les consommateurs ont un large panel de possibilités pour acheter du matériel espaces verts. Par contre tous ne savent pas réparer ce matériel. A cela vient s'ajouter une nouvelle donne : l'économie durable et solidaire. Pour la crédibilité de ma structure, la réparation et l'adhésion à un label écologique me paraissait opportun, c'est un gage de sérieux vis-à-vis de nos clients.

» Comment fait-on ?

Il faut se connecter sur le site d'Ecologic et suivre les différentes démarches en fournissant les pièces demandées et justifier du savoir réparer. La société doit exister depuis au moins 6 mois et 50 % des techniciens de l'atelier doivent avoir une formation diplômante reconnue par la profession de type BAC Pro, BTS, CQP, Licence Pro ou au minimum 2 ans d'expérience professionnelle.

» Quel est le coût ?

La labellisation est valable 3 ans, elle coûte 190 € HT par site.

» Cela concerne quels outils ?

Uniquement la remise en état des tondeuses à conducteur marchand ou autoportée et bientôt les matériels portatifs. Les opérations de maintenance (entretiens, vidanges, remplacement de filtres, etc) sont exclues de ce dispositif.

» Comment cela fonctionne ?

Si le montant de réparation d'une tondeuse à conducteur marchand s'élève à 150 € minimum, le client bénéficie d'un bonus de 30 €, il ne payera donc que 120 €. Pour une tondeuse autoportée, si le montant de réparation est de 200 € minimum, le bonus est de 50 €, soit un total à payer de 150 €. La démarche sera active dès janvier 2024. Nous déclarerons sur la plateforme Ecologic le montant mensuel de nos bonus afin de percevoir leur règlement.

» Vous communiquez sur le fait d'être labellisé ?

L'entreprise a reçu un certificat qui est affiché à l'accueil atelier. Nous serons intégrés à la liste des réparateurs consultable sur le site Ecologic et aurons accès à des documents informatifs à distribuer à notre clientèle. Le gros des réparations étant au printemps, nous pourrons faire un point précis sur ce dispositif courant 2024.



« Évolution des marchés des matériels espaces verts » Le SEDIMA à la conférence Territorium

Stéphane SERS, responsable du groupe Espaces Verts du SEDIMA est intervenu, dans le cadre de Salonvert, à la conférence dédiée à « L'évolution des marchés des matériels espaces verts et la transformation des métiers », organisée par Moteurs & Réseaux et Territorium, et animée par Jean-Paul ROUSSENNAC.

Professionnels et experts ont partagé leur vision du secteur, dont Vanessa MONTAGNE, directrice des nouvelles filières chez l'éco-organisme agréé EcoLogic France, Vincent CAMINEL, dirigeant du groupe Caminel (Rural Master et Temver

France), Eric POTINIÈRE, directeur de la division Professional chez Husqvarna France, et Jean SNORIGUZZI, directeur de la division espaces verts chez Agrivision.

Ce fut notamment l'occasion d'aborder l'évolution des rapports entre les revendeurs et les fournisseurs, celle des technologies, mais aussi de faire un point sur les formations et enfin sur la nouvelle filière REP (Responsabilité Elargie du Producteur) pour les matériels thermiques de jardin.



CONCESSIONNAIRES DE MATÉRIEL AGRICOLE AGRÉÉS AGILOR

PROPOSEZ LES FINANCEMENTS AGILOR



DIRECTEMENT SUR VOTRE MOBILE.

Avec Agilor, vous pouvez désormais créer et suivre un nouveau dossier (de crédit ou de crédit-bail), simuler et proposer les demandes de financement directement sur votre smartphone.





Offre de financement d'achat de matériel auprès d'un concessionnaire agréé Agilor, réservée aux agriculteurs et soumise à conditions. Sous réserve d'acceptation définitive de votre dossier de crédit par votre Caisse régionale de Crédit Agricole participante, financé par Lixxibail, Société agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - Société anonyme au capital de 69 277 663,23 € - Siège social : 12, place des États-Unis - CS 30002 92548 Montrouge Cedex - France - 682 039 078 RCS Nanterre - Renseignez-vous auprès du concessionnaire agréé Agilor sur la disponibilité des solutions de financement proposées. 07/2023 - 4533 - Édité par Crédit Agricole S.A., agréé en tant qu'établissement de crédit - Siège social : 12, place des États-Unis, 92127 Montrouge Cedex - Capital social : 9 077 707 050 € - 784 608 416 RCS Nanterre. Crédit photo : Getty Images. 